

Forum: Questions et discussions variées en aquariophilie

Topic: Les poissons considérés comme "domestiques" par la loi française

Subject: Re: Les poissons considérés comme "domestiques" par la loi française

Posté par: anemone-clown

Contribution le : 15/3/2007 7:55:29

Citation :

tiago a écrit:

Une question : qu'en est-il de ceux qui sont strictement interdits ou restreints au zoo... pour cause d'extinction potentielle ou de dangerosité (certains sont quand même mortels



) ?

Oui, la réglementation CITES a été adoptée par la France (et l'Europe). Certains animaux sont interdits de séjour sur le territoire.

Citation :

Il y a des listes propres à la France?

Depuis quelques temps, elles sont devenues européennes, même s'il existe encore quelques restrictions "nationales" au sein des divers pays; par exemple, la maintenance en aquarium de l'algue *Caulerpa taxifolia* a été interdite en France en raison du risque présenté pour le littoral français.

Citation :

A mon avis oui, mais où peut-on en trouver une qui soit récente ?

<http://cites.ecologie.gouv.fr/v1/pages/recherche.asp>

Tout existe au niveau des infos, le principal souci est de les trouver dans les méandres des sites internet. Par exemple, voici la définition légale d'une "Pierre Vivante" :

<http://cites.ecologie.gouv.fr/v1/upload/...n%20Conf.%2011.10.pdf>

Citation :

Je sais que beaucoup d'espèces australiennes ont leurs exportations interdites en Australie mais nous, avons nous une liste détaillée disponible des importations interdites pour vérifier que l'on ne commet pas une erreur en achetant un poisson ou un invertébré ?

Ce sont souvent les pays exportateurs qui fixent le plus d'interdictions.

Citation :

Aussi, comment font les douanes pour différencier précisément les espèces d'élevages autorisés et ceux issus de captures interdites lors du passage en douane ?

La plupart du temps, ils en sont incapables... Celui qui va distinguer un corail en provenance d'Indonésie (interdit) du même corail en provenance d'Australie (autorisé) est assez champion... La législation se complique la tâche elle-même...

Pour ce qui est du domaine de "l'eau douce", je connais moins les restrictions qu'en "eau de mer", mais le Brésil a interdit l'export d'un grand nombre de Locaridés par exemple.